



Prime pouvoir d'achat

Blanquefort le 22 janvier 2019

Suite à la demande de Monsieur Macron, demandant aux entreprises qui le peuvent de verser une prime à leurs salariés, la direction de GFT nous a proposé la prime de 300 euros désocialisée et défiscalisée.

Cette proposition convient à l'ensemble des syndicats, ***cependant, la CGT a proposé une autre option soumise à l'acceptation des autres syndicats.***

La direction ne semble pas fermée à cette proposition, c'est pourquoi nous avons décidé de vous la soumettre afin, peut-être, si elle vous convient de convaincre les élus des autres syndicats de valider cette option.

La prime « pouvoir d'achat » concerne environ 900 salariés dans notre usine (*gagnant moins de 3600 euros net*)

300 euros multipliés par 900 salariés représente la somme de 270 000 euros.

La CGT a proposé de réinjecter cette somme dans l'enveloppe NAO, afin de la transformer en augmentation de salaire qui sera acquise tous les mois et pour la durée de votre contrat de travail.

270 000 euros divisé par 13 mois et divisé par le nombre de salariés pouvant y prétendre représente 23 euros par salariés.

Une fois les cotisations patronales déduites ($1/3$), il reste 15,30 euros.

Une fois les cotisations sociales salariées déduite (23%) il reste la somme de **11,78 euros qui pourrait venir en plus de l'augmentation générale qui sera accordé pour les NAO 2019.**

Pourquoi la CGT a fait cette proposition

11,70 euros par mois représente 150 euros par an.

La prime de 300 euros versée en une seule fois, demande donc 2 années pour obtenir son équivalent dirons certains.

Cependant :

Les 11,70 euros ainsi obtenus seraient pérennes et se répercuteraient sur l'ensemble de la carrière d'un salarié GFT.

Ces 11,70 euros seraient eux aussi soumis à l'augmentation de salaire annuel négocié pendant les NAO. Cette somme serait donc majorée chaque année tout au long de la carrière.

Ces 11,70 euros seraient cotisés et pris en compte pour le calcul de la retraite, et contribueraient à protéger notre sécurité sociale, tant enviée par de nombreux travailleurs d'autres pays.

Nous soumettons cette proposition à l'ensemble des salariés pour que chacun puisse se positionner entre une prime de 300 euros et une augmentation de salaire de 11,70 euros venant en plus de l'augmentation générale que nous obtiendrons dans les négociations annuelles obligatoires 2019.

Vos élu-e-s